

## **MISE A JOUR DES DIRECTIVES POUR LES AUDITS EFFECTUES AU CIRC**

1. L'examen périodique approfondi des activités des Sections et des Groupes de recherche du CIRC par un groupe d'experts indépendants constitue un élément central de l'évaluation de la qualité de la recherche produite par le CIRC et des projets futurs, et de leur intégration dans la stratégie et le programme scientifiques du Centre.
2. Un programme formel d'audits collégiaux impliquant l'évaluation approfondie de chaque unité de recherche a été mis en place au CIRC en 2005 (voir la Résolution GC/47/R10). Dans sa forme actuelle, chaque Groupe ou Section est évalué par roulement sur un cycle de cinq ans par un Groupe d'audit indépendant constitué de membres du Conseil scientifique et d'experts extérieurs. Les résultats de l'audit sont présentés au Conseil scientifique qui en discute, et rapportés ensuite au Conseil de Direction par le Directeur et le Président du Conseil scientifique.
3. En mai 2009, le Conseil de Direction a approuvé une révision des instructions détaillées relatives aux procédures d'audit scientifique et à la rédaction du rapport par le Groupe d'audit (voir le document GC/50/9 et la Résolution GC/50/R16), et autorisé le Président du Conseil de Direction à approuver par la suite les modifications mineures que pourrait proposer le Président du Conseil scientifique à la lumière de l'expérience des audits. Des amendements mineurs ont été apportés en 2013 aux Directives relatives aux procédures d'audit scientifique, pour prendre en compte les changements de structure organisationnelle du CIRC et pour procéder à une révision du système de notation, avec une échelle de notation plus étendue permettant une plus grande granularité dans l'évaluation de la qualité scientifique (voir le document [GC/55/4 Add.1](#) et la Résolution [GC/55/R7](#)).
4. Les Directives actuelles relatives aux procédures d'audit scientifique fournissent un excellent cadre pour l'évaluation de la production scientifique des Groupes et Sections de recherche du CIRC, mais il est apparu qu'elles n'offraient pas suffisamment d'indications pour évaluer l'impact plus large de leurs activités, dans des domaines tels que la promotion des collaborations et le développement des capacités de recherche qui sont au cœur de la mission du CIRC. Cette vision élargie de l'évaluation de la recherche du CIRC est en partie contenue dans la Résolution GC/55/R7 qui indique :  
  
*« En choisissant une note, les examinateurs doivent tenir compte du rôle de la recherche du CIRC dans le cadre de sa mission, notamment en réalisant des travaux dans les pays à ressources faibles et moyennes et une recherche difficile à mener pour des instituts ou des centres nationaux. »*
5. Pour combler cette lacune, le Secrétariat a préparé une nouvelle version des Directives relatives aux procédures d'audit scientifique qui inclut des paramètres d'évaluation

supplémentaires comme la contribution à la création de réseaux de collaboration, la contribution à la formation et l'impact sur les politiques de santé publique qui sont à prendre en compte dans les évaluations collégiales.

6. En janvier 2016, le Conseil scientifique a examiné la nouvelle version des Directives relatives aux procédures d'audit scientifique (voir ci-dessous ainsi que les Annexes 1–2) et recommande au Conseil de Direction d'approuver les modifications proposées lors de sa prochaine session de mai 2016.

### **Directives relatives aux procédures d'audit scientifique du CIRC (revues par le Conseil scientifique en 2016)**

En préambule à ce document, il convient de noter que la terminologie utilisée quant à la structure scientifique du CIRC est intentionnellement générale, pour pouvoir s'adapter aux changements de structure et de nomenclature qui pourraient survenir à l'avenir.

*Section :* composée d'un ou de plusieurs Groupes de recherche travaillant dans des domaines complémentaires, et de ce fait évalués par une seule et même équipe d'audit. La responsabilité globale de la Section est assurée par un Chef de Section, qui peut être secondé par un Sous-chef.

*Groupe :* comprend un certain nombre de chercheurs travaillant dans le même domaine scientifique, sur des sujets étroitement liés, sous la responsabilité d'un Chef de Groupe.

*Chef :* Chercheur de haut niveau ayant la fonction de Chef de Section, Sous-chef de Section ou Chef de Groupe.

*Groupe d'audit* Il s'agit du groupe qui effectue les évaluations collégiales périodiques au nom du Conseil scientifique. Il est composé de membres du Conseil scientifique et d'experts extérieurs. Les Groupes d'audit évaluent les Sections composées d'un seul groupe et, dans le cas où les Sections sont constituées de plusieurs Groupes, ils évaluent les différents Groupes aussi bien que la Section dans son ensemble.

## **Procédure d'audit scientifique du CIRC**

### **A. Objectifs**

1. Il est essentiel de mener des audits scientifiques indépendants pour s'assurer que la recherche effectuée au CIRC est de la plus haute qualité.
2. Il convient d'évaluer la pertinence des activités de recherche par rapport à la stratégie globale du CIRC telle qu'elle est définie dans la Stratégie à moyen terme approuvée par le Conseil de Direction.
3. Pour s'assurer que sa recherche est du plus haut niveau, le CIRC se soumettra à une évaluation collégiale conduite selon les normes internationales les plus élevées. La procédure d'audit impliquera une visite sur site d'un Groupe d'audit composé d'experts qui évalueront les

travaux passés et les projets futurs des Sections et des Groupes qui les composent. Le Groupe d'audit fournira un rapport complet comprenant une Déclaration de consensus. Si le Groupe d'audit le juge nécessaire, des audits supplémentaires pourront avoir lieu entre les audits des Sections.

4. Les membres du Conseil scientifique du CIRC jouent un rôle primordial dans ces Groupes d'audit. Ils convient toutefois d'y adjoindre des chercheurs de réputation internationale extérieurs au Conseil scientifique.

## **B. Objectifs**

5. L'objectif est de procéder à un examen scientifique détaillé des Sections et des Groupes, fondé sur les travaux réalisés et les projets futurs. Le Groupe d'audit évaluera la qualité et le mérite scientifique du travail, et comment il s'inscrit dans la mission et la stratégie globales du CIRC. Il donnera des conseils au Directeur du CIRC sur la stratégie à suivre pour les recherches futures dans le domaine couvert par la Section. Ces évaluations fournissent également aux responsables scientifiques l'occasion de réévaluer les objectifs et les orientations de leur propre recherche.

## **C. Sélection du Groupe d'audit**

6. Les Groupes d'audit se réunissent durant les deux jours qui précèdent immédiatement la session du Conseil scientifique au cours de laquelle ils rendent compte de leur audit.

7. Directives pour la sélection des membres du Groupe d'audit :

- a. Le Conseil scientifique du CIRC nomme un président pour chaque groupe d'audit lors de la réunion précédant l'audit. Sauf circonstances exceptionnelles, le Président doit faire partie du Conseil scientifique en exercice et être indépendant du programme scientifique du CIRC.
- b. Le Groupe d'audit doit comprendre un nombre égal de membres qualifiés du Conseil scientifique et d'experts des domaines à évaluer ne faisant pas partie du Conseil scientifique
- c. Les membres de ces Groupes d'audits doivent être des scientifiques reconnus pour leur expérience dans les domaines de recherche considérés, pour la qualité de leur recherche, et ne pas avoir de conflit d'intérêt avec les programmes à évaluer. Il leur est permis d'être impliqués de façon limitée dans le travail du CIRC, mais il leur faut toujours le déclarer à l'avance en le précisant dans le formulaire de déclaration d'intérêts de l'OMS.
- d. Comme chacun des Groupes de recherche sera examiné en détail par au moins deux membres du Groupe d'audit, la taille de ce dernier devra être suffisante pour que cela ne pose pas de problème.
- e. L'identification et l'invitation des membres du Groupe d'audit doivent se faire le plus tôt possible après la sélection du Président.
- f. Les membres du Groupe d'audit sont sélectionnés conjointement par le Président du Groupe d'audit, le Président du Conseil scientifique et le Directeur.

- g. Après la réunion du Conseil scientifique, le Directeur, en concertation avec les Chefs de Section et de Groupe, devra fournir au Président du Groupe d'audit plusieurs noms de membres potentiels, avec leur CV abrégé et la liste de leurs publications, en essayant de couvrir tous les domaines de recherche (en tenant compte de l'expertise des membres du Conseil scientifique et de ceux de l'extérieur).
- h. Le Président du Groupe d'audit, le Président du Conseil scientifique et le Directeur pourront discuter des experts extérieurs potentiels au cours d'une ou plusieurs conférence(s) téléphonique(s). Le Directeur et le Chef de Section peuvent s'opposer au choix de certains évaluateurs pour des raisons de conflit d'intérêt, à condition de s'en justifier auprès du Président du Groupe d'audit.
- i. Il convient d'envoyer les invitations aux évaluateurs, et de recevoir leur acceptation au moins six mois avant la date de l'audit. Des conférences téléphoniques auront lieu si besoin pour identifier des suppléants selon la procédure décrite plus haut.

#### **D. Documents servant à l'audit**

- 8. Les documents rédigés par les chercheurs de chaque Groupe et Section de recherche forment la base de l'audit. Ces documents doivent décrire de façon équilibrée les résultats de leurs travaux et de leurs projets futurs, en donnant un large aperçu du travail réalisé au cours des cinq dernières années et des nouveaux projets de recherche prévus sur le court, moyen et long terme, et en indiquant comment ce travail s'inscrit dans la Stratégie à moyen terme et correspond à la mission du CIRC. Ces documents doivent être suffisamment détaillés pour que le Groupe d'audit puisse évaluer la qualité des projets de recherche, les compétences de la Section/Groupe et leur capacité à atteindre les objectifs fixés.
- 9. Les documents servant à l'audit, qui font l'objet de discussions entre le Président du Groupe d'audit et le Directeur, doivent correspondre au format décrit plus loin dans l'Annexe 1. Quand une Section comporte deux ou plusieurs Groupes, il convient de préparer un court document de travail supplémentaire décrivant la Section dans son ensemble, et exposant sa vision stratégique, son rôle au sein du CIRC et sa gestion opérationnelle.
- 10. Les documents pertinents seront distribués aux membres du Groupe d'audit au moins deux mois avant leur visite sur site.
- 11. Les évaluateurs pourront à l'avance poser des questions sur certains éléments du rapport au Chef de Section. Toutes ces requêtes doivent passer par le Président du Groupe d'audit pour que tous les membres du Groupe soient informés des questions et des réponses.

#### **E. L'audit**

- 12. Le Groupe d'audit conduira une évaluation en profondeur des travaux passés et des activités prévues dans le futur par les Sections et les Groupes et de la façon dont ils s'inscrivent dans la Stratégie à moyen terme du CIRC. L'audit fournira, outre une évaluation globale de la production scientifique, une évaluation des compétences managériales et des résultats des recherches des Chef, Sous-chef de la Section, et du Chef de Groupe. L'évaluation devrait aller au-delà des mesures académiques traditionnellement utilisées dans l'évaluation de la qualité de

la recherche (découvertes scientifiques, publications, financements extrabudgétaires, etc.) et aussi prendre en compte les indicateurs associés à la mission particulière du CIRC, incluant la contribution à la création de réseaux de collaboration, la contribution à la formation et le renforcement des compétences dans les pays en développement ainsi que l'impact sur le développement de politiques de lutte contre le cancer. En résumé, le Groupe d'audit évaluera :

- la qualité du programme de recherche scientifique ;
- l'adéquation du programme de recherche avec la stratégie du CIRC ;
- la contribution de la Section/du Groupe de recherche à la mission du Centre.

13. Quand la Section comporte deux ou plusieurs Groupes, le Président du Groupe d'audit assignera au moins deux membres à l'audit de chaque Groupe deux mois avant l'évaluation. Un membre du Groupe d'audit peut si nécessaire être affecté à plus d'un Groupe.

14. En raison des contraintes de temps lors de la réunion d'audit, une ébauche du rapport, constituant une partie de la Déclaration de consensus, pourrait être préparée avant la réunion par les membres du Groupe d'audit, à partir des documents dont ils disposent.

15. Cette version préliminaire du rapport devra être préparée selon le modèle de Déclaration de consensus figurant plus loin dans l'Annexe 2, mais il est possible de la modifier suite aux discussions entre les membres du Groupe d'audit. Cette version préliminaire du rapport devra être adressée à l'avance aux autres évaluateurs.

16. Le programme de l'audit sera décidé à l'avance par le Président du Groupe d'audit et le Directeur suite à la soumission d'une proposition par le Secrétariat.

17. Le Directeur, les Chef et Sous-chef de Section et les Chefs de Groupes pourront rencontrer individuellement le Groupe d'audit en privé.

18. Chacun des Chefs de Section/Groupe fera un bref exposé (environ 30 minutes pour la présentation, 45 minutes pour la discussion et 30 minutes pour l'évaluation). La présentation et la discussion ont lieu en présence de l'ensemble du personnel de la Section, mais le Groupe d'audit effectue l'évaluation à huis clos. L'exposé doit porter sur le plan stratégique de la Section/Groupe et sur la façon dont les projets décrits dans le document de travail vont permettre de le réaliser. L'accent sera mis sur les projets de recherche ; seules les activités marquantes des cinq dernières années seront présentées brièvement. Cette session permettra au Groupe d'audit d'obtenir des précisions sur les projets et la capacité à exécuter le programme.

19. Après chaque présentation, les membres du Groupe d'audit se réuniront à huis clos pour débattre de leurs observations et identifier les points qui ont encore besoin d'explications. Le Chef et le Sous-chef de la Section et les Chefs de Groupe peuvent alors être invités à répondre aux questions et à discuter de certains autres points pertinents.

20. Les membres du Groupe d'audit auront également des réunions informelles avec les chercheurs, les étudiants et les post-docs de la Section. Les jeunes chercheurs de la Section faisant l'objet de l'audit prépareront des posters qui seront présentés dans l'espace où seront servis les repas et les pauses. Le Groupe d'audit fera des commentaires sur la qualité du cadre de formation.

## **F. Présentation et discussion des résultats**

21. A la fin de l'audit, le Groupe d'audit fera un compte rendu au Chef et Sous-chef de la Section, aux Chefs de Groupe et au Directeur du CIRC. Ce compte rendu comprendra un bref résumé de l'évaluation du Groupe et la notation des divers éléments du programme.
22. Le Groupe d'audit rédigera une Déclaration de consensus résumant ses observations et ses conclusions selon le modèle figurant dans l'Annexe 2.
23. Les Chefs de Section/Groupe sont invités à signaler d'éventuelles erreurs qui seront corrigées. S'ils le souhaitent, ils pourront apporter des réponses et faire des commentaires relatifs à la Déclaration de consensus. Le Groupe d'audit finalisera alors sa Déclaration de consensus pour la présenter au Conseil scientifique du CIRC.

## **G. Soumission au Conseil scientifique**

24. La Déclaration de consensus du Groupe d'audit sera remise au Conseil scientifique du CIRC lors de la session suivant immédiatement l'audit.
25. Le Président du Groupe d'audit participera à la réunion du Conseil scientifique pour présenter le rapport.
26. Lors de cette session du Conseil scientifique, le chef de la Section/Groupe audité peut être invité à répondre aux questions ou à faire des commentaires sur l'évaluation, mais il ne s'agit pas de réévaluer certains éléments.
27. Le Directeur répondra aux conclusions du Groupe d'audit.
28. Le Conseil scientifique discute de la Déclaration de consensus, de la réponse du Directeur, finalise et adopte le « Rapport du Conseil scientifique sur l'audit de la Section » comme Document de travail du Conseil scientifique. Le Conseil scientifique résume les conclusions de l'audit qu'il inclut dans son rapport, lequel sera soumis au Conseil de Direction lors de la session suivant la réunion du Conseil scientifique.

## **H. Procédure résultant de l'audit**

29. Si l'audit juge que le travail d'une Section, d'un Groupe, ou d'un chercheur individuel n'est pas satisfaisant au plan scientifique ou ne correspond pas à la Stratégie du CIRC ou y contribue peu, il est possible de mettre fin à cette recherche et de dissoudre la Section ou le Groupe. On appliquera dans ce cas le Statut et le Règlement du personnel de l'OMS.
30. Suite à la réunion du Conseil scientifique, le Directeur du CIRC rencontrera le Chef et le Sous-chef de la Section et les Chefs des Groupes évalués pour résumer les conclusions de l'audit.

## **I. Suivi des recommandations**

31. Au cours de la deuxième réunion du Conseil scientifique suivant l'audit, environ un an après l'évaluation, le Directeur présentera les actions qui auront été mises en place en réponse aux recommandations.

## ANNEXE 1

### Modèle de document de travail préalable à l'audit (les modifications apparaissent en rouge)

On privilégiera la clarté et la concision.

#### Sections composées de deux ou plusieurs Groupes

- i. Description générale de la Section
- ii. Vision stratégique de la Section **et contribution à la Stratégie à moyen terme (SMT) du CIRC**
- iii. Rôle de la Section au sein du CIRC
- iv. Structure et gestion opérationnelle de la Section
- v. Recommandations adressées à la Section par le(s) Groupe(s) d'audit précédent(s)

#### Sections intégrées et Groupes individuels faisant partie d'une Section

##### 1. Introduction

- 1.1 Description générale de la Section/Groupe
  - 1.1.1 Vision stratégique de la Section/Groupe **et contribution à la SMT du CIRC**
  - 1.1.2 Rôle de la Section/Groupe au sein du CIRC
  - 1.1.3 Chercheurs de niveau professionnel (indiquer le niveau), autres membres du personnel (incluant les étudiants en doctorat) et chercheurs invités
  - 1.1.4 Postes actuellement vacants
  - 1.1.5 Chercheurs de niveau professionnel (indiquer le niveau) ayant quitté le CIRC au cours des cinq dernières années
  - 1.1.6 Gestion opérationnelle/missions et responsabilités des chercheurs de niveau supérieur
  - 1.1.7 Bref CV du **personnel de niveau professionnel (P)**
  - 1.1.8 Programmes de formation/cours suivis par le personnel de la Section/Groupe
  - 1.1.9 CV détaillé du Chef de Section/Groupe
- 1.2 Contribution de la Section/Groupe à la mission du CIRC (le cas échéant)
  - 1.2.1 **Participation à la création et au développement de réseaux de collaboration**
  - 1.2.2 **Participation à l'organisation de programmes/de cours de formation ou autres exemples de renforcement des compétences en recherche**

### 1.2.3 Impact sur le développement des politiques de santé, des directives et/ou recommandations nationales ou internationales

- 1.3 Recommandations adressées à la Section/au Groupe par le(s) Groupe(s) d'audit précédent(s)

## 2. Rapport de recherche

- 2.1 Travail réalisé dans le passé par la Section ou le Groupe
  - 2.1.1 Globalement : Résultats marquants/circonstances particulières ayant eu une influence sur le déroulement des recherches
  - 2.1.2 Liste de tous les projets importants des cinq dernières années
- 2.2 Pour chaque projet terminé ou projet à plus long terme en cours : résumé d'une page (maximum) présenté comme suit :

Titre du projet [possibilité d'en ajouter plusieurs si nécessaire]

- 2.2.1 Chercheur principal
  - 2.2.2 Rôle de la Section/Groupe : initiateur ou collaborateur, noms et affiliations des principaux collaborateurs
  - 2.2.3 Source de financement et montant
  - 2.2.4 Contexte/motivation
  - 2.2.5 Succinctement : conception et méthodes
  - 2.2.6 Résultats
- 2.3 Liste des publications incluant les publications de la Section/Groupe au cours des cinq dernières années, classées en deux catégories selon qu'il s'agit d'articles publiés dans des revues à comité de lecture ou de chapitres de livres/articles de synthèse, en signalant les cinq papiers les plus significatifs par un astérisque.
  - 2.4 Copies de deux publications phares ; pages de titre des autres publications importantes
  - 2.5 Liste des conférences auxquelles les membres de la Section/Groupe ont été invités à faire une présentation

## 3. Projets de recherche futurs

- 3.1 Vision stratégique de la Section/Groupe pour les cinq prochaines années
  - 3.1.1 Aperçu général
  - 3.1.2 Objectifs à court, moyen et long termes
  - 3.1.3 Contribution à la Stratégie à moyen terme du CIRC

3.2 Résumé d'une à deux pages pour chacun des projets à court terme en cours ou programmé, présenté comme suit :

Titre du projet [possibilité d'en ajouter plusieurs si nécessaire]

3.2.1 En cours/programmé

3.2.2 Chercheur principal

3.2.3 Rôle du Groupe : initiateur ou collaborateur

3.2.4 Source de financement et montant/budget demandé

3.2.5 Contexte/motivation

3.2.6 Conception et méthodes (fournir suffisamment de détails pour permettre aux évaluateurs de se former une opinion sur la faisabilité du travail proposé)

3.2.7 Résultats et impact escomptés

3.2.8 Date d'achèvement prévue

3.2.9 Pertinence du projet par rapport aux objectifs de la Section/Groupe et du CIRC dans son ensemble

3.3 Degré de priorité des projets en cours et des projets programmés :

3.3.1 Essentiel

3.3.2 Désirable

3.3.3 Utile

Merci d'indiquer si des projets individuels résultent d'une demande ou d'une commande particulière (par exemple de l'OMS)

## ANNEXE 2

### Modèle de déclaration de consensus du Groupe d'audit

#### 1. Travail de la Section/Groupe réalisé dans le passé

- 1.1 Aperçu du travail réalisé au cours des cinq dernières années
- 1.2 Appréciation critique du travail réalisé au cours des cinq dernières années

#### 2. Projets futurs de la Section/Groupe

- 2.1 Aperçu des projets futurs et vision stratégique
- 2.2 Appréciation critique des projets futurs

#### 3. Evaluation de la Section/Groupe (analyse de cadrage)

- 3.1 Evaluation des forces (F)
- 3.2 Evaluation des faiblesses (F)
- 3.3 Evaluation des opportunités (O)
- 3.4 Evaluation des menaces (M)

#### 4. Evaluation de la Section/Groupe

Le travail réalisé dans le passé et les projets futurs de chaque Groupe et de la Section doivent être notés indépendamment pour leur **qualité** et leur **pertinence**, de la façon suivante :

##### a. Evaluation de la qualité scientifique (en utilisant le barème à six points décrit plus loin)

Une note unique sera attribuée pour le travail de chaque Groupe de recherche et de la Section dans son ensemble.

Pour leur notation, les évaluateurs devront tenir compte de l'explication fournie pour chaque note.

Comme la notation s'applique à l'ensemble du portefeuille de recherche du Groupe ou de la Section, le Groupe d'audit collégial peut choisir une combinaison de catégories pour refléter l'hétérogénéité au sein d'un Groupe ou d'une Section ; par exemple F/C.

En sélectionnant une notation, les évaluateurs devront tenir compte du rôle de la recherche du CIRC dans le cadre de sa mission (voir section 1.2, Annexe 1), notamment le travail dans les pays à revenu faible et intermédiaire et les recherches difficiles à réaliser dans le cadre des instituts ou des centres nationaux.

### **Notation – qualité scientifique :**

- O** (Remarquable) Travail remarquable, du niveau international le plus élevé, pionnier et innovant. Cette mention ne s'applique qu'aux programmes de travail exceptionnels, et non pas à ceux dont le mérite est d'être particulièrement d'actualité ou d'appartenir à des domaines de recherche sous-exploités.
- F** (De premier plan) Travail de premier plan au niveau international et qui devrait avoir un impact important et substantiel.
- C** (Compétitif) Travail compétitif au niveau international et qui devrait apporter une contribution significative.
- NC** (Non compétitif) Travail qui n'est pas considéré comme compétitif ou de haute qualité et peu susceptible d'apporter une contribution significative.
- U** (Insuffisant) Travail non satisfaisant ou de qualité médiocre.
- P** (Preliminaire) Travail trop préliminaire, qui doit être poursuivi et faire l'objet d'une évaluation à court ou moyen terme par le Directeur, qui la transmettra au Conseil scientifique.

### **b. Evaluation de la pertinence des travaux par rapport à la mission du CIRC**

Cette évaluation doit tenir compte de la façon dont le travail proposé bénéficie de la position unique du CIRC, de son adéquation à la mission et à la stratégie du CIRC et de l'impact qu'il pourrait avoir sur la santé publique et/ou les politiques de santé.

Une note unique sera attribuée pour le travail de chaque Groupe de recherche et pour la Section dans son ensemble.

### **Notation – pertinence par rapport à la mission :**

- Parfaite adéquation** Ce type de travail correspond parfaitement à la mission du CIRC.
- Bonne adéquation** Ce type de travail correspond à la mission du CIRC.
- Adéquation discutable** Pertinence incertaine.
- Mauvaise adéquation** Travail à ne pas poursuivre.

Les mentions doivent s'accompagner si nécessaire de justifications et de recommandations sur les actions à mener.

## **5. Recommandations globales pour la Section/le Groupe**